

Haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté

Ses missions

Martin Hirsch a été nommé en mai 2007 **haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté**, auprès du Premier ministre au sein du Gouvernement français.

Il a le rang de Secrétaire d'Etat.

Le Président de la République lui a confié la mission de « **transformer en profondeur les minima sociaux afin que le retour à l'emploi soit toujours plus rémunérateur que le maintien dans l'assistance, et que le travail donne à tous la garantie de sortir et d'être protégé de la pauvreté** ».

Le Gouvernement français s'est doté en octobre 2007 d'un objectif chiffré de réduction de la pauvreté et s'est engagé à réduire la pauvreté d'au moins un tiers en cinq ans.

A cette fin, le haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté est chargé, outre la réforme des minima sociaux, de la conduite de programmes expérimentaux concourant à la lutte contre la pauvreté dans des départements¹ volontaires. Le champ d'intervention de Martin Hirsch se trouve ainsi élargi à l'éducation des enfants pauvres, aux modes de garde de la petite enfance, ou encore à l'accès aux services bancaires.

Le haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté travaille de concert avec tous les ministères concernés, l'ensemble des administrations publiques, en particulier les services publics de l'emploi, dans la formulation et le suivi de cet objectif.

Les autres acteurs, indispensables partenaires de l'Etat - collectivités territoriales, partenaires sociaux, associations et les personnes concernées – sont également associés.

¹ Le département est une division administrative de la France. La France compte 100 départements dont quatre en outre-mer.

Un objectif chiffré de réduction de la pauvreté fixé au niveau national

En 2007, à l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère, le Président de la République a réaffirmé l'engagement national de lutte contre la pauvreté.

Extrait du discours du Président de la République (17 octobre 2007) :

« C'est parce que cette situation* est intolérable et indigne d'un pays comme le nôtre, que pour la première fois en France, un objectif de réduction de la pauvreté a été officiellement et publiquement annoncé. J'ai en effet fixé au Gouvernement l'objectif de réduire d'au moins un tiers en cinq ans la pauvreté dans notre pays. J'ai voulu que cet enjeu social, trop longtemps négligé, devienne un enjeu politique. J'ai voulu fixer un objectif car cela va nous forcer à le suivre. Cela va nous forcer à révéler les mécanismes qui créent la pauvreté, pour mettre en place ceux qui la combattent. J'ai demandé à Martin Hirsch d'être le gardien de cet objectif. Mais c'est un objectif que j'ai fixé à l'ensemble du Gouvernement. Il engage donc tous les ministres, quel que soit leur champ d'action. »

* Selon les chiffres Eurostat, le taux de pauvreté en France en 2006 s'élève à 13%.

La réforme des minima sociaux et le soutien aux revenus du travail : le revenu de Solidarité active

Le revenu de Solidarité active (rSa), clé de voûte de la réforme sur les minima sociaux proposée par le haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, permet de valoriser les revenus du travail plutôt que ceux de l'assistance.

Il s'inscrit dans l'objectif ambitieux de réduction de la pauvreté d'un tiers en cinq ans et suppose ainsi de s'attaquer à plusieurs questions délicates. Il est conçu comme un complément de ressources destiné aux travailleurs pauvres, aux bénéficiaires de minima sociaux et aux personnes disposant de bas salaires. Il est fondé sur l'incitation à la reprise d'activité professionnelle grâce à une meilleure articulation entre prestations sociales et revenus du travail. Par ailleurs, il facilite une insertion durable dans l'emploi.

Cette réforme vise à répondre à la complexité du dispositif des minima sociaux qui engendre de nombreux effets pervers, dont les trappes à inactivité.

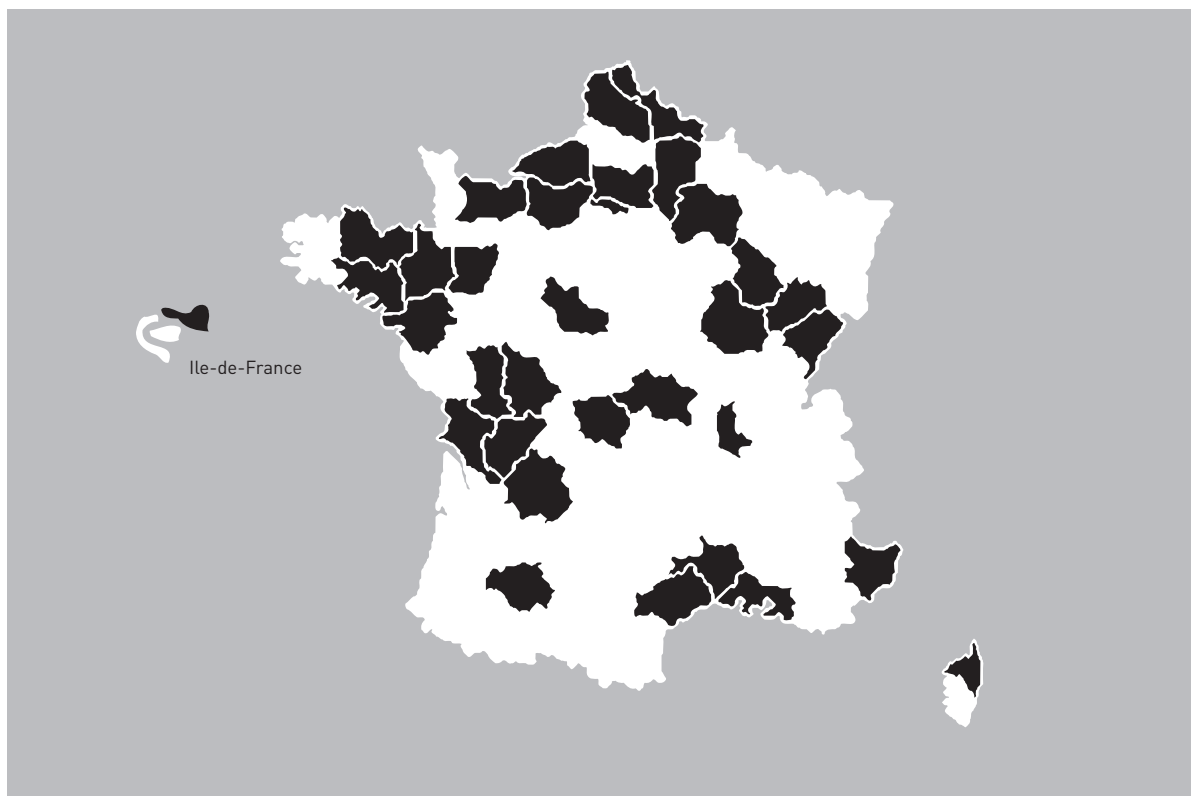
Il a donc été retenu dans un premier temps l'expérimentation du dispositif ; sa généralisation étant prévue au 1er semestre 2009.

Le rSa s'inscrit dans une démarche commune à la plupart des systèmes européens actuels. Ils visent à concevoir des dispositifs qui concilient incitation à la reprise d'activité, réduction de la pauvreté et soutenabilité financière. Certaines de ces réformes ont également été expérimentées avant d'être généralisées, à l'instar du Kombilohn en Allemagne.

Un tableau de bord des indicateurs de suivi de la pauvreté

Réaffirmée par le Gouvernement français le 17 octobre 2007, à l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère, la volonté de suivre au cours des cinq prochaines années l'évolution de la pauvreté se traduit par l'élaboration d'un tableau de bord de suivi des indicateurs de la pauvreté par le haut commissaire aux Solidarités actives, en concertation avec l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, les différents services de l'Etat concernés, les principales associations de lutte contre la pauvreté et les partenaires sociaux. Il n'existe pas de mesure parfaite de l'évolution de la pauvreté, chaque indicateur présente des limites ou ne permet d'observer qu'une facette d'un phénomène multidimensionnel. D'où la nécessité de combiner différents indicateurs : chaque indicateur du tableau de bord donne dès lors un éclairage complémentaire au taux de pauvreté ancré dans le temps, auquel est associé la baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans.

Les 34 départements expérimentateurs du revenu de Solidarité active



■ Départements expérimentateurs du rSa : Aisne, Allier, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente, Charente-Maritime, Côte-d'Or, Côtes-d'Armor, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Doubs, Eure, Gard, Gers, Haute-Corse, Haute-Marne, Haute-Saône, Hérault, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Loir-et-Cher, Marne, Mayenne, Morbihan, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Rhône, Seine-Maritime, Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise, Vienne.

Une réforme expérimentée dans 34 départements

L'expérimentation permet d'affiner au plus juste le dispositif. Il était en effet indispensable de pouvoir comparer des territoires : des zones témoins ont ainsi été sélectionnées dans chaque département selon une méthodologie arrêtée par le « Comité national d'évaluation pour les expérimentations ». Par ailleurs, chaque département a pu choisir certains des critères de l'expérimentation menée (date de démarrage, modalité de versement de la prestation).

Ces expérimentations sont conduites en s'appuyant sur un principe fort : être à l'écoute et prendre en compte les attentes des personnes en difficulté, reconnaître leur expertise pour construire des réponses pertinentes et adaptées à leurs besoins, et faire dès lors des bénéficiaires de véritables acteurs des politiques sociales.

« Grenelle » de l'Insertion : une réflexion d'ensemble pour replacer l'insertion au coeur des débats de société

L'idée d'un « Grenelle »* de l'Insertion a été proposée par le Président de la République, en octobre 2007, en réponse à une demande des acteurs de l'insertion, exprimée à Dijon.

Le coup d'envoi de ce « Grenelle » a eu lieu à Grenoble les 23 et 24 novembre 2007, en présence de nombreux responsables syndicaux, patronaux, associatifs et d'élus locaux.

Au terme de six mois de travail, le « Grenelle » de l'Insertion s'est achevé symboliquement le 27 mai 2008 - soit 40 ans jour pour jour après les « accords de Grenelle ».

Il a mobilisé pendant six mois trois groupes de travail réunissant plus de 200 personnes, répartis en huit « collèges » d'experts ou parties prenantes de l'insertion professionnelle : bénéficiaires, usagers et salariés en insertion ainsi que collectivités territoriales, intervenants de terrain, représentants des salariés, des employeurs, des associations de lutte contre l'exclusion, personnalités qualifiées, et l'Etat.

A partir du rapport général du « Grenelle » de l'Insertion tous les partenaires ont écrit ensemble une feuille de route qui décline 12 chantiers prioritaires et des orientations communes. Cette feuille de route sera opérationnelle à l'été 2008.

Ces chantiers concernent : l'amélioration de la prise en charge par le service public de l'emploi des personnes en insertion ; la création du contrat unique d'insertion ; le développement des contrats de professionnalisation ; le développement des groupements d'employeurs ; la réforme du financement des structures de l'insertion par l'activité économique ; l'amélioration de l'insertion des détenus ou un nouvel essor du micro crédit personnel.

*Les accords de Grenelle ont été négociés en 1968, les 25 et 26 mai, en pleine crise sociale par les représentants du Gouvernement, des syndicats et des organisations patronales. Ils aboutissent essentiellement à une augmentation de 35% du SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti). Le terme « Grenelle » est depuis lors le symbole d'une concertation aboutie.

Les objectifs du « Grenelle » de l'Insertion

Le « Grenelle » de l'Insertion a eu pour objectif de repenser les politiques d'insertion en les cernant, précisément en donnant la parole aux acteurs, en leur permettant de débattre des principes comme des actions concrètes, de valoriser les initiatives de terrain et d'exprimer les difficultés quotidiennes, de redéfinir les dispositifs d'accompagnement des personnes en difficulté, de donner un cadre cohérent aux acteurs de l'insertion par l'activité économique, d'impliquer davantage les entreprises et les employeurs publics et de rendre plus efficace les politiques publiques.

Un outil innovant dans la lutte contre la pauvreté : l'expérimentation sociale

Le haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté souhaite que l'expérimentation sociale devienne un élément essentiel des réformes des dispositifs sociaux et de lutte contre la pauvreté.

En effet, l'expérimentation sociale peut être un élément important de réforme des dispositifs sociaux et un outil efficace pour une mise en œuvre réussie de la stratégie d'« inclusion active ». C'est une innovation de politique sociale initiée sur un ou plusieurs territoires dans des conditions qui permettent d'en évaluer les effets, dans la perspective d'une possible généralisation.

A été lancé à l'automne 2007 à l'initiative du haut commissaire, un appel à projets qui a permis d'identifier des programmes innovants. Objectif : permettre à des collectivités locales, des associations, des opérateurs publics ou privés, des équipes de recherche et des bénéficiaires de mettre en œuvre des actions conjointes, qui viendront nourrir la réflexion collective sur les moyens de lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales, aussi bien en matière de retour à l'emploi, de santé, d'insertion, que d'éducation.

L'appel à projets en chiffres

- plus de 600 manifestations d'intention
- plus de 300 projets soumis à un jury de 12 membres
- 37 projets sélectionnés
- 6 millions d'euros de budget dégagé pour financer ces projets en 2008

Inclusion active et lutte contre la pauvreté en Europe : une priorité dans le domaine social

La lutte contre la pauvreté, une « exigence » de solidarité

En 2006, 16 % de la population européenne vivaient sous le seuil de pauvreté. Cette situation appelle des actions efficaces et coordonnées pour assurer l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux reconnus par l'Union européenne et répondre ainsi aux attentes concrètes des citoyens.

La stratégie d'« inclusion active » des personnes les plus éloignées du marché du travail répond à cette exigence de solidarité, au cœur des valeurs et de l'identité européennes.

Cette stratégie repose sur trois piliers complémentaires et indissociables : la garantie d'un revenu minimum suffisant ; des politiques favorisant l'insertion sur le marché du travail ; des services sociaux de qualité et accessibles. Elaborée et mise en œuvre en concertation étroite avec les parties prenantes (Etat, autorités locales, associations, entreprises, partenaires sociaux et bénéficiaires), la démarche vise à faciliter une intégration dans la société faite de droits et de devoirs. Il s'agit ici de contribuer à la volonté d'équilibre entre prospérité économique et justice sociale, à la base du modèle social européen.

« Des mesures de première importance »

En mars 2000, avec la Stratégie de Lisbonne, le Conseil avait demandé aux Etats membres et à la Commission de prendre des mesures favorisant l'éradication de la pauvreté d'ici 2010.

En 2007, après la révision de la Stratégie de 2005, le conseil européen de printemps a souligné l'intérêt de mieux prendre en compte les objectifs sociaux communs des Etats membres.

En mars 2008, dans le cadre d'une réflexion sur l'agenda social renouvelé, le Conseil européen a souligné que « la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la promotion de l'inclusion active et l'accroissement des possibilités d'emploi de ceux qui sont le plus éloignés du marché du travail sont autant de mesures de première importance.

A cette fin, il y a lieu de recourir à tous les instruments et outils disponibles au niveau communautaire ».

Une priorité de la Présidence française de l'Union européenne dans le domaine social

Dans le respect du principe de subsidiarité, la présidence française oeuvrera à la définition de principes communs et de méthodes de travail pour appliquer la stratégie d'inclusion active, en vue de contribuer au renforcement mutuel des stratégies nationales de réduction de la pauvreté. La présidence française souhaite aboutir à des conclusions sur l'inclusion active au conseil EPSSCO de décembre prochain.

La France souhaite identifier les bonnes pratiques des Etats membres et favoriser le recours à des méthodes communes impliquant l'ensemble des acteurs : Etat et collectivités territoriales, entreprises et organisations syndicales, ONG et personnes en difficulté.

Parmi ces méthodes : le recours à des démarches chiffrées, concertées et nationales, permet notamment de déterminer les leviers adaptés en matière d'action publique. Par ailleurs, le développement d'expérimentations sociales au sein des Etats membres dans le champ de l'inclusion active constitue un outil concret et pertinent de réduction de la pauvreté en Europe. Chaque Etat pourrait en tirer des enseignements utiles et identifier ainsi des pistes d'actions innovantes pour renforcer les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Dès lors, la présidence française entend favoriser ces programmes et la constitution d'un réseau européen d'échanges d'expériences.

Ces objectifs seront portés à travers plusieurs manifestations :

– 7ème Table-ronde européenne « pauvreté et exclusion sociale », 15 et 16 octobre (Marseille)

Les participants de la table-ronde en provenance des 27 Etats membres formuleront des propositions concrètes dans le champ de l'inclusion active pour les ministres en charge de la lutte contre la pauvreté et de l'exclusion qui se réuniront de manière informelle, pour la première fois, dans le prolongement de la table ronde.

– Réunion informelle « pauvreté et exclusion sociale » des ministres en charge de ces questions, le 16 octobre (Marseille)

Cette réunion marquera une étape supplémentaire vers la définition de principes communs sur l'inclusion active. Elle contribuera à forger des méthodes concrètes et les outils adaptés à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie d'inclusion active, en vue du renforcement mutuel des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

– Rencontres de l'expérimentation sociale en Europe, 21 et 22 novembre (Grenoble)

Ces rencontres permettront de tirer les enseignements issus des expérimentations sociales menées au sein des Etats membres pour en discuter les pistes d'approfondissement. A cette occasion, le lancement de programmes expérimentaux à travers l'Union, dans le champ de l'inclusion active, sera encouragé. Par ailleurs, pour appuyer cette démarche, un réseau européen sera officiellement lancé.

Calendrier

- octobre : recommandation de la Commission européenne sur des principes communs d'inclusion active
- octobre : avis exploratoire du CESE sur les expérimentations sociales en Europe
- 15-16 octobre : 7ème Table-ronde européenne « pauvreté et exclusion sociale », sur le thème de l'inclusion active, à Marseille
- 16 octobre : réunion informelle des ministres « pauvreté et exclusion sociale », à Marseille
- 21 et 22 novembre : rencontres de l'expérimentation sociale en Europe, à Grenoble
- 15 et 16 décembre : conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSSCO)

Biographie

Martin Hirsch, 44 ans, a été nommé en mai 2007 **haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté**.

Conseiller d'Etat, ancien directeur du cabinet de Bernard Kouchner au secrétariat d'Etat à la Santé et à l'action sociale, Martin Hirsch est normalien, diplômé en neurobiologie et énarque.

Président de l'Union centrale des communautés d'Emmaüs de 1995 à 2002, il a présidé Emmaüs France, succédant ainsi à l'abbé Pierre, jusqu'à son entrée au Gouvernement. Il a présidé en 2005 la Commission « familles, vulnérabilité, pauvreté », qui a proposé dans son rapport le projet d'un **revenu de solidarité active**.

En janvier 2006, Martin Hirsch a co-fondé l'Agence nouvelle des solidarités actives, qui a pour but de mettre en œuvre des actions expérimentales, territoriales, et innovantes de lutte contre la pauvreté, en partenariat avec les pouvoirs publics et les entreprises.

**Haut commissaire aux Solidarités actives
contre la pauvreté**

59 avenue de Ségur
75007 Paris

France

tél : 00 33 1 44 38 14 00

www.ue2008.fr

juillet 2008